



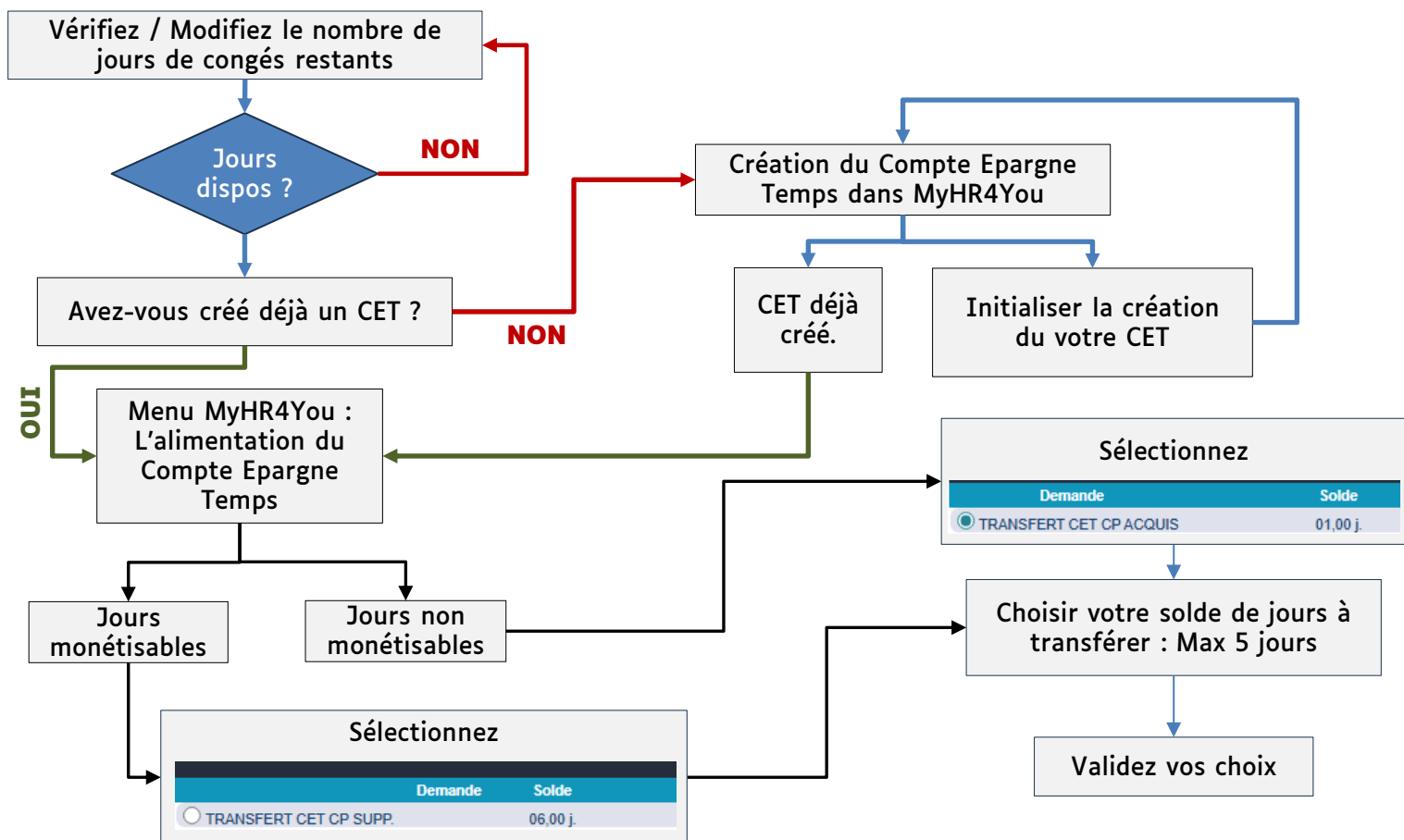
Participation, Intéressement, Monétisation des CP dans votre CET,

C'est officiel. Nous l'annonçons dès le mois dernier pour l'intéressement, ce sera 1500€ brut. Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif le montant de la participation et de l'intéressement cette année.

« L'argent n'a pas d'importance, mais le manque d'argent, oui »
J-F. SOMAIN (Romancier canadien)

Intéressement : plusieurs choix possibles	Participation: plusieurs choix possibles	CET : jours monétisables
- 1500€ brut bloqués 5 ans sur PEE.	SSG : 353,73€ bloqués ou perçus en mai 2026	Depuis le 1 ^{er} avril, vous pouvez choisir de monétiser jusqu'à 5 jours de vos congés payés (la 5 ^{ème} semaine) sur le CET et donc de vous les faire payer ou pas (paie juin 2026). Pour cela, il faut que vous ayez encore des jours de congés sup. disponibles (5 ^{ème} semaine de Congés Payés).
- 1354,50€ net virés le 04 mai 2026 sur votre compte bancaire (+délais interbancaires)	I2S : En affinant nos calculs, la participation serait de 450€ brut, somme à confirmer au CSE d'avril.	
- À répartir à votre convenance l'intéressement % sur PEE bloqué 5 ans et % versé directement.	- À répartir à votre convenance la participation x% sur PEE bloquée 5 ans et x% versée directement.	

Pour monétiser (ou pas) vos jours de congés sur le CET, voici un petit tuto à votre intention pour vous aider à saisir votre souhait dans MyHR4You.



VOUS AVEZ JUSQU'AU 31 MAI 2026 POUR MODIFIER VOS CHOIX DANS L'OUTIL. Si vous avez des difficultés, contactez-nous à l'adresse : contact@s3i.fr, nous saurons vous aider.



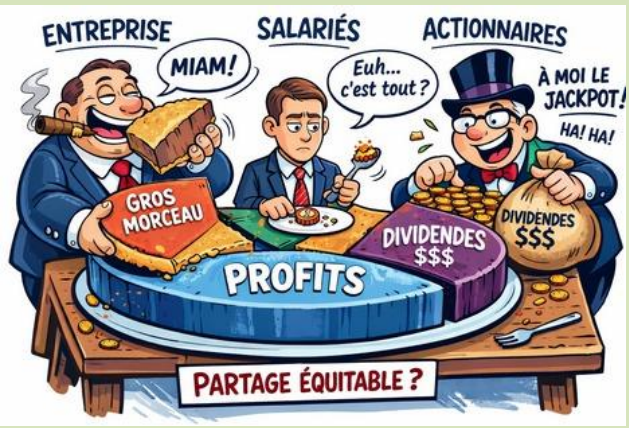
Analyse détaillée des CRH chez SSG et I2S depuis 2024

SSG	I2S	Constats
<p>29,3 % des salariés augmentés en 2026, contre 40,2 % en 2025 (-10,9%) et 63,64 % en 2024 (-33,94% en 3 ans)</p> <p>- * - * - *</p> <p>2026 : 46,27 % des salariés I2.1 ont été augmenté de 2,27% en moyenne vs</p> <p>25,68% des salariés I2.2 qui ont été augmenté de 1,05% en moyenne</p> <p>- * - * - *</p> <p>1,19% d'augmentation moyenne en 2026, contre 1,69% en 2025 (-0,50 %) et 2,97 % en 2024 (-1,78 % en 3 ans)</p> <p>- * - * - *</p> <p>12,51% de salariés promus en 2026, contre 13,48% en 2025 (-0,97%) et 16,18 % en 2024 (-3,67 % en 3 ans)</p> <p>- * - * - *</p> <p>80 € d'augmentation minimale en 2026, contre 70 € en 2025 (+10 €) et 80 € en 2024 (+0 % en 3 ans)</p> <p>- * - * - *</p> <p>168 € d'augmentation moyenne en 2026, contre 171 € en 2025 (-3 €) et 184 € en 2024 (-16 € en 3 ans)</p> <p>- * - * - *</p> <p>140 € d'augmentation médiane en 2026, contre 140 € en 2025 (+0 €) et 150 € en 2024 (-10 € en 3 ans)</p> <p>- * - * - *</p> <p>4000 € d'augmentation maximum en 2026, contre 3000 € en 2025 (+1000€) et 3000 € en 2024 (+1000€ en 3 ans)</p>	<p>30,4 % des salariés augmentés en 2026, contre 38,0 % en 2025 (-7,6%) et 63,24 % en 2024 (-32,84% en 3 ans)</p> <p>- * - * - *</p> <p>2026 : 56,52% des salariés I2.1 ont été augmenté de 2,48% en moyenne vs</p> <p>29,52% des salariés I3.1 qui ont été augmenté de 0,95% en moyenne</p> <p>- * - * - *</p> <p>1,24% d'augmentation moyenne en 2026, contre 1,50% en 2025 (-0,26 %) et 2,80 % en 2024 (-1,56 % en 3 ans)</p> <p>- * - * - *</p> <p>13,09% de salariés promus en 2026, contre 12,64% en 2025 (+0,55%) et 18,85 % en 2024 (-5,76 % en 3 ans)</p> <p>- * - * - *</p> <p>80 € d'augmentation minimale en 2026, contre 20 € en 2025 (+60 €) et 80 € en 2024 (+0 % en 3 ans)</p> <p>- * - * - *</p> <p>161 € d'augmentation moyenne en 2026, contre 152 € en 2025 (+9 €) et 168 € en 2024 (-7 € en 3 ans)</p> <p>- * - * - *</p> <p>140 € d'augmentation médiane en 2026, contre 130 € en 2025 (+10 €) et 140 € en 2024 (+0 € en 3 ans)</p> <p>- * - * - *</p> <p>1500 € d'augmentation maximum en 2026, contre 700 € en 2025 (+800€) et 1500 € en 2024 (+0 € en 3 ans)</p>	<p>Une sélectivité des salariés qui s'est inversée en 3 ans : 1 tiers de salariés augmentés au lieu de 2 tiers !</p> <p>- * - * - *</p> <p>Des augmentations très disparates suivant la classification démontrant des choix managériaux discutables.</p> <p>- * - * - *</p> <p>Une augmentation moyenne en 3 ans qui a été divisé par plus de 2 !</p> <p>- * - * - *</p> <p>Des promotions obtenues bien plus difficilement -20 à -30% de moins en 3 ans !</p> <p>- * - * - *</p> <p>Une augmentation minimale qui plafonne à 80 € depuis 3 ans, ce qui démontre une directive générale !</p> <p>- * - * - *</p> <p>Une augmentation minimale qui diminue depuis 3 ans, ce qui démontre une directive générale !</p> <p>- * - * - *</p> <p>Une augmentation médiane qui diminue ou stagne depuis 3 ans, ce qui démontre une directive générale !</p> <p>- * - * - *</p> <p>Une augmentation maximale énorme qui reste constante ou progress pour un Directeur Hors Cadre (> I3.3) !</p>

Et qu'est-ce que cela implique ? Demandes de S3i :

C'est clair, **S3i** l'indique depuis 3 ans et les chiffres ci-dessus le confirme : **la politique salariale a malheureusement changé. Elle ne tient plus compte :**

- des efforts fournis par les salariés qui sont démontrés par les bons résultats de l'entreprise avec un **ROA en progression régulière : 9,3% en 2023, 9,8% en 2024 et 9,5% en 2025** dans un contexte économique pourtant difficile,
- **de l'inflation avec les pics inflationnistes sur l'énergie liée au contexte géopolitique international,**
- **des exigences d'attractivité** par les autres entreprises du secteur (les démissions remontent sur 12 mois glissant), **de nos exigences de recrutement...**



Les salariés remontent en nombre leur découragement aux élus **S3i**. Les résultats RPS de l'enquête menée par la direction elle-même remonte un découragement et un sentiment de non-reconnaissance perçu par les salariés (cf. dernière page de la Com **S3i** du mois dernier).

S3i demande, pour le bien de l'entreprise, la mise en place d'un CRH correctif et élargi en juillet 2026 afin d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés qui s'investissent !

S3i demande une modification complète à 180° de la stratégie de rémunération de I2S et SSG afin d'assurer équité et reconnaissance !

Et dans le secteur informatique, **Sopra Steria n'est pas une exception !**

[**Suivez le lien**](#)





Représentants de Proximité S3i-I2S : Vos élus au plus proche de vous

Nous tenions à féliciter Matéa BOYER et Arnaud DERAERT, respectivement Représentante et Représentant de Proximité sur Aix et sur Lille. Ce sont eux que vous pourrez dorénavant solliciter lorsque vous aurez des problèmes en local dans votre travail, vos relations avec votre N+1 ou tout autre problème lié à l'agence.....

Solde de vos jours de congés

Comme toutes les années, vous avez jusqu'au 31 mai pour solder vos jours de congés acquis sur la période 2024/2025. Une tolérance de 3 mois supplémentaire peut être accordée uniquement du fait d'une contrainte opérationnelle dûment validée. Alors si vous ne voulez pas perdre vos jours de congés restants, deux options :

- soit vous les mettez sur votre CET (5^{ème} semaine monétisable uniquement).
- soit vous prenez des vacances.

Négociations Ruptures Conventionnelles entre syndicat/patronat et gouvernement

Ce 1^{er} avril (et ce n'était pas un poisson), les sénateurs ont adopté le projet de loi (dans le code du Travail) concernant l'accord national conclu par les partenaires sociaux fin février sur l'indemnisation des Ruptures Conventionnelles.

Pour les demandeurs d'emploi de moins de 55 ans, issus d'une rupture conventionnelle, elle sera désormais possible pour une durée de 15 mois, contre 18 mois actuellement. Les signataires sont le MEDEF mais aussi la CFTD, FO et la CFTC. Pire pour les + de 57 ans avec un passage de l'indemnisation de 27 à 20,5 mois. En contrepartie, un accompagnement renforcé de France Travail. [La suite sur notre site](#)



Déménagement du Site de Lyon Limonest

Sur Lyon Limonest, plusieurs réunions en local étaient programmées avec les salariés et les représentants du personnel mais ont été déprogrammées : la raison est que le sujet doit passer d'abord en CSE Central. **S3i** a demandé que le sujet soit porté au CSE Central extraordinaire d'avril plutôt que juin, permettant à vos élus de travailler correctement sur le sujet dans l'intérêt des salariés du site. A suivre ...

Les négociations en cours

Les négociations en cours au sein de l'UES et/ou dans chaque entité du groupe :

- **Qualité de Vie / Conditions de Travail**
- Handicap
- Cadrage des négociations périodiques
- Parcours professionnel des IRP
- **Négociations Annuelles Obligatoires**
- Salariés expérimentés
- CET vers PERECO

Réclamation Loi DDADUE 24 avril 2026 - dernière limite

Inscrite au J.O. le 24/04/2024, cette loi portait sur différentes dispositions dont le traitement des droits à congés payés lorsque les salariés se trouvaient en arrêt de travail. L'échéance de cette loi est prévue pour le 24 avril 2026.

[Pour en savoir plus](#)



Nouvel outil de suivi des incidents par site :

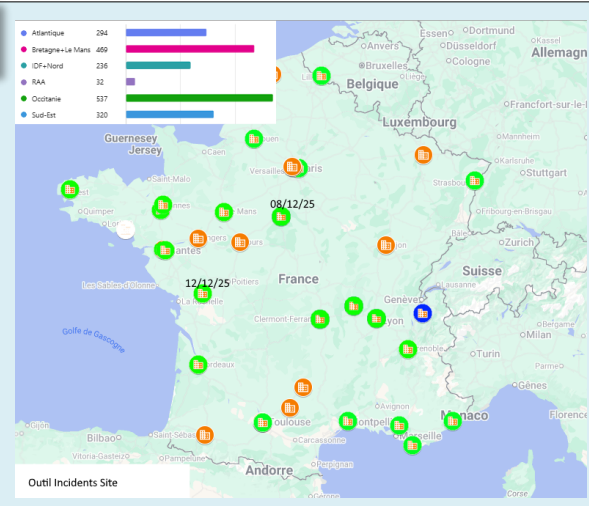
Sachez qu'**S3i**, après des mois à challenger la direction, a obtenu le déploiement en cours d'un outil pour les gestionnaires de site permettant un meilleur suivi des incidents et leur résolution efficace.

N'hésitez donc pas à leur remonter tout incident constaté pour sa résolution rapide et le bien-être de tous les salariés sur les sites !

Contre la carte de déploiement de cet outil et le lexique :

- Vert : En service
- Bleu : Prêt au lancement
- Orange : Non réalisé

[Cliquez ici pour accéder à l'outil](#)





La Newsletter Mensuelle Du Syndicat Autonome & Indépendant S3i

<http://www.s3i.fr>

Rejoignez S3i, le Syndicat qui bouge avec vous !

- Devenir adhérent de **S3i**, c'est ;
- S'informer et être soutenu, que ce soit sur le plan professionnel ou juridique.
 - Connaître vos droits et rester à la page sur l'actualité sociale
 - Devenir un acteur clé de **S3i** en participant activement aux débats et actions que nous menons.

Adhérer à S3i, cela coûte trop cher ? Non...

Les cotisations de nos adhérents sont une ressource indispensable et nécessaire pour nous permettre de fonctionner :

- frais de gestion courants
- financement d'actions de supports
- assistance juridique. Tout ce qui permet de mieux vous représenter.



10 centimes par jour après déduction fiscale, c'est donné : ce n'est même pas le prix d'un Malabar...

S3i n'a pas d'autres revenus et ne touche aucune subvention. C'est la garantie de son indépendance !

Pourquoi votre adhésion à S3i est-elle essentielle ?

En ralliant **S3i**, vous donnez du poids à notre syndicat. La force de **S3i** réside dans la diversité de ses membres. Plus nous sommes nombreux, plus notre voix portera. Ensemble, nous pouvons faire une différence significative et être une force de proposition face à Sopra Steria. Rejoignez **S3i** et ensemble, façonnons un avenir où chaque voix compte !

Montant des cotisations 2026

- Adhérent non-cadre : 60€**
- Adhérent cadre : 100 €**
- La cotisation max. annuelle revient à 34 € après déduction fiscale crédit d'impôt de 66%**



Direction le bulletin d'adhésion

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur :

- Sur notre site internet :** www.s3i.fr
- Par mail :** contact@s3i.fr
- En adhérent :** adhesion@s3i-france.com



Lien Vidéo 1



Lien Vidéo 2

Vous hésitez encore ?

S3i n'est pas un syndicat comme les autres. Découvrez dans cette vidéo, le ton décalé et tellement juste de notre syndicat.

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Ile de France			
Milena AMOSSE	SSG	Latitude	sopra-idf@s3i-france.com
Belkacem BELBAHI	SSG		
Franck GANIZATE	I2S		
Jean-Christophe LEJEUNE	SSG		
Jean-Pierre BATTISTI	I2S		
Stéphane DRIARD	IS2		

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Hauts de France			
Arnaud DERAERT	I2S	Lille	sopra-lille@s3i-france.com
Cédric FRANCOIS			
Jean-François DELEU			

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Bretagne Pays de la Loire			
Yann JAFFRELOT	SSG	Nantes	sopra-nantes-rennes@s3i-france.com
Paul FRESNAY	I2S	Rennes	

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région Rhône Alpes Auvergne			
Sylvain PERNAUD	I2S	Lyon	sopra-lyon@s3i-france.com
Adel REDISSI	SSG		
Rolande FORGE	I2S	Roanne	sopra-roanne@s3i-france.com

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Région PACA			
Marta MASTERNAK	I2S	Sophia	sopra-sophia@s3i-france.com
Marc DUMONT			
Patrick OLIVIERO			
Patrick VERBAEYS			
Anne ETIENNE	I2S	Aix en Provence - Six Fours	sopra-aix@s3i-france.com
Matea BOYER			

Vos contacts (Elus, RP, RS, DS) – Occitanie			
Alain MARTINEZ	I2S	Toulouse	sopra-toulouse@s3i-france.com

Liste de vos contacts S3i-IDF & Régions